

# Le calendrier vaccinal de l'enfant

## A partir du premier mois de vie

La vaccination par le **BCG** contre la tuberculose est obligatoire quand votre enfant passe une partie de sa journée en collectivité : assistante maternelle, garderie, crèche, école maternelle ou primaire... Le BCG peut être fait dès le premier mois. 3 à 12 mois plus tard, on vérifie l'efficacité de la vaccination (test tuberculique).. Si un bouton rouge dur apparaît dans les 3 jours, la vaccination a été efficace et votre enfant est protégé.

## A partir de 2 mois (entre 2 et 3 mois)

- *Les vaccinations anti-Diphtérie, Tétanos, Polio et coqueluche sont obligatoires.*
  - Le vaccin **DTP** (diphtérie, tétanos, polio) est obligatoire. On fait trois injections à un mois d'intervalle. Le premier rappel doit avoir lieu avant l'âge de 18 mois. Un deuxième rappel est ensuite fait à l'âge de 6 ans, un troisième entre 11 et 13 ans, et un quatrième entre 16 et 18 ans.
  - La vaccination contre la **coqueluche** comporte trois injections à un mois d'intervalle en même temps que le DTP. Deux rappels sont nécessaires : le premier entre 16 et 18 mois et le second entre 11 et 13 ans.
- *Les vaccinations anti-haemophilus, anti-pneumococcique, anti-hépatite B sont recommandées.*
  - La vaccination **anti-haemophilus** permet d'éviter certains types de méningites et d'infections graves dues à cette bactérie. Elle s'effectue également en trois injections à un mois d'intervalle avec un rappel un an après la troisième injection. Elle peut être faite en même temps que le DTP et la coqueluche.
  - La vaccination par le vaccin **anti-pneumococcique** qui permet de prévenir des infections par le pneumocoque, responsable notamment de méningites ou de pneumonies est également recommandée, dès le deuxième mois :
    - ▶ chez les nourrissons de moins de 2 ans gardés plus de quatre heures par semaine en compagnie d'autres enfants (par exemple : crèche, nourrice...)

*En vaccinant votre enfant, vous le protégez contre de nombreuses maladies infectieuses qui peuvent être graves. Les nouvelles combinaisons de vaccins permettent de diminuer le nombre de piqûres. Certaines vaccinations sont obligatoires, d'autres sont simplement recommandées.*

*Vacciner son enfant, est aussi un acte civique. En effet, la vaccination protège à la fois votre enfant mais aussi les autres, car une fois vacciné il ne peut plus transmettre la maladie contre laquelle il est vacciné.*

*Le calendrier des vaccinations permet de savoir quand et contre quelles maladies vacciner son enfant. Il est modifié régulièrement en fonction du progrès des connaissances sur les infections.*

- ▶ pour les enfants souffrant de certaines maladies chroniques comme la drépanocytose, une infection par le virus du sida, un diabète...
- ▶ chez les nourrissons ayant reçu moins de deux mois d'allaitement maternel ou appartenant à une famille d'au moins 3 enfants d'âge pré-scolaire.

Pour ces nourrissons, elle est maintenant remboursée par la Sécurité Sociale.

- La vaccination **anti-hépatite B** est fortement recommandée à tous les nourrissons, mais aussi aux pré-adolescents.

La vaccination anti-hépatite B est faite à partir de deux mois (sauf pour les enfants dont la mère a une hépatite B qui sont vaccinés dès la naissance). Elle s'effectue en deux injections à un mois d'intervalle. La troisième injection est faite entre 5 et 12 mois après la seconde injection. Aucun rappel n'est ensuite nécessaire.

## Cinq ou six maladies d'un coup

Il existe maintenant des vaccins permettant avec une seule injection de vacciner les nourrissons contre cinq ou six maladies dont nous venons de parler : diphtérie, tétanos, polio, coqueluche, haemophilus et hépatite B. Comme pour les autres vaccins, plusieurs injections et des rappels sont nécessaires.

## A partir de 12 mois

La vaccination **Rougeole-Oreillons-Rubéole** (ROR) est recommandée pour les garçons et les filles à partir de 12 mois. Celle contre la rougeole peut être faite dès l'âge de 9 mois pour les enfants vivant en collectivité, suivie d'une revaccination 6 mois plus tard avec les oreillons et la rubéole. Une seconde vaccination ROR est recommandée entre 3 et 6 ans.

Si votre enfant n'est pas vacciné et qu'il rencontre un enfant ayant la rougeole, la vaccination immédiate peut être efficace si elle est faite moins de trois jours après ce contact. Si votre enfant n'a pas été vacciné par le ROR, il est recommandé de le vacciner, qu'il ait eu ou non l'une des trois maladies.

## Vaccinations particulières

Le vaccin antiméningococcique C n'est réservé qu'en situation épidémique sur recommandation des autorités sanitaires locales.

En cas de séjour outremer, il faut se renseigner sur la situation du pays concerné.

Si vous avez oublié certaines injections ou bien si vous avez pris du retard, parlez-en à votre médecin. Il n'est pas toujours utile de reprendre le programme à zéro...

Enfin, n'oubliez pas d'emporter le carnet de santé de votre enfant à chaque visite chez le médecin afin qu'il y inscrive les vaccinations pratiquées.

Pour en savoir plus : [www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr)

Cachet du médecin